


- ZONES URBAINES**
- UA: tissu ancien
 - UB: tissu récent
 - UE: zone artisanale
 - UZ: zone d'activités liée aux aéroports de Paris.
- ZONES A URBANISER**
- 1AU: zone d'extension à dominante habitat
 - 2AU: zone d'extension à long termes à dominante habitat
- ZONES NATURELLES**
- N: zone naturelle (trame verte et bleue)
 - Nr: zone naturelle ceinturant la maison de retraite (trame verte)
 - Ni: zone naturelle de loisirs
- ZONES AGRICOLES**
- A: zone agricole
 - Anc: zone agricole non constructible pour des raisons paysagères et environnementales
 - Ah: zone agricole à vocation habitat
 - Ar: zone agricole à vocation restauration
 - Agv: zone agricole destinée à l'accueil des gens du voyage
- Espaces Boisés Classés (trame verte)**
- Emplacements réservés**
- Parcs et fonds de jardins protégés par l'article 123-11-h du Code de l'Urbanisme (trame verte)
 - Mares et étangs protégés dans le règlement (trame bleue)
 - Bâtiments agricoles remarquables
 - Éléments du patrimoine identifiés au titre de l'article 123-1-5-7 du CU



DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

MODIFICATION DU P.L.U.

MAISONCELLES EN BRIE

APPROBATION

4 Plan de zonage

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29/ 03/ 2017

LE MAIRE

N° de dossier : 16 117

Numéro de l'emplacement réservé	Nature et superficie approximative	Bénéficiaire
1	3005 m ² , extension / rénovation station d'épuration	Commune
2	4342 m ² , Parking / espaces verts	Commune